

Séance du 10 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Daniel MARCHAND, maire.

Présents : Louis BERNARDET, Philippe BIRON, Gilles CHAMBONNIER, Martine DEJOUX, Greg DUDON, Odile DURET, Daniel MARCHAND, Christelle PAIR, Catherine PROVOST, Julien TABOULOT, Yousef TAOUFIK, Yolande VANIEMBOURG

Absents excusés : Cécilia GAUCHARD (a donné pouvoir à Odile DURET), Guillaume HERMES (a donné pouvoir à Daniel MARCHAND), Marina MERLE

Absents :

Secrétaire de Séance : Catherine PROVOST

<i>Nombre de membres affectés au conseil municipal :</i>	15
<i>En exercice :</i>	15

Date de la convocation :	04/03/2022
Date de l'affichage :	11/03/2022

CR DE LA REUNION DU 17 DECEMBRE 2021

Le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

CR DE LA REUNION DU 31 JANVIER 2022

Le compte rendu de la réunion du 31 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

Recrutement de l'architecte pour l'aménagement du parking du Péage

Monsieur le Maire présente deux propositions relatives à l'aménagement du parking devant l'école du Péage de la SARL La Fabrique d'Architecture déjà demandée puisqu'il est possible d'appréhender le projet comme annexe à celui de restructuration des écoles. D'autres architectes seront consultés afin d'assurer une mise en concurrence avec un délai de réponse fixé à un mois afin de pouvoir avancer le projet rapidement. Il s'agira de consulter trois architectes. Il n'est pas nécessaire d'envisager le projet comme global notamment compte-tenu de la spécificité du chantier envisagé (aménagements de voirie).

2022/00730 : Recrutement de l'entreprise chargée du démantèlement du « Thiel Accueil »

Monsieur le Maire expose que l'aménagement du parking du Péage va passer par une augmentation de sa capacité d'accueil en stationnement grâce notamment au

démantèlement du préfabriqué ayant accueilli précédemment l'association « Thiel Accueil ». Plusieurs entreprises ont été contactées pour se faire.

Considérant que seule l'entreprise Dépose Matériaux Amiante propose une prise en charge complète des travaux liés au démantèlement du préfabriqué avec le meilleur tarif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTÉ le devis présenté par la société DMA (sise 34-42 Rue des varennes, 63170 AUBIERE) pour un montant total de 24 132.00 € HT soit 28 958.40 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire dont le devis ci-dessus désigné.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 de la commune.

2022/00731 : Sécurisation des entrées de bourg

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le principe de l'exécution des travaux suivants afin de sécuriser les entrées de bourg :

La fourniture et pose de deux ralentisseurs Route de Chevagnes et Route de Dompierre

La fourniture et pose de quatre écluses sur la Route de Chapeau et celle de Saint Pourçain sur Besbre ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis présenté par la SARL GTR sise « Les justices » à Saligny sur Roudon (03470) pour 29 494.00 € HT soit 35 392.80 € TTC ;

PROPOSE de créer une opération au budget primitif 2022 pour la réalisation de ces travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions, notamment celle provenant de la restitution du produit des amendes de police ;

AUTORISE si nécessaire Monsieur le Maire à signer une convention avec le Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

Clôture de dépôt route de Chevagnes

Le conseil municipal envisage de clôturer le premier dépôt route de Chevagnes. Cela éviterait le dépôt sauvage.

Questions diverses :

- Repas des Aînés : il serait le 1^{er} mai. C'est celui qui aurait dû avoir lieu en septembre-octobre. Il serait plus simple que d'habitude. Ce sera organisé par la commission action sociale pour laquelle il faut fixer une date.
- Déclaration annuelle : ce serait un vendredi soir. Une date sera fixée. Il s'agit de remplacer les traditionnels vœux qui ont lieu en janvier.
- Composition des bureaux de vote pour les élections législatives et présidentielles.

Pour affichage, Le 11/03/2022